Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 019-251908208-20250626-202506027-DE

DELIBERATION N° 2025-06-027

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 26 JUIN 2025
A 16 HEURES

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
5	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
5.7	INTERCOMMUNALITÉ
Objet :	Résiliation de la convention de mise à disposition de services avec la commune de CORNIL

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 16 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **18 juin 2025**
Nombre de membres en exercice : 22
Présents : 13
Pouvoir :
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 019-251908208-20250626-202506027-DE

Secrétaire de séance : Monsieur MANIERE Christian

Présents :

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame BARRET Brigitte pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur GOLFIER Maurice pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric et Madame MAURY Gaëlle pour la commune de ST MEXANT

Absents :

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG
Monsieur VERGNE Jean-Pierre et Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX
Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS
Monsieur HOSPITAL Laurent pour la commune de ST HILAIRE-PEYROUX
Monsieur CHARBONNEL Daniel pour la commune de CHAMEYRAT
Monsieur ESCURE Michel et Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Envoyé en préfecture le 30/06/2025
Reçu en préfecture le 30/06/2025
Publié le
ID : 019-251908208-20250626-202506027-DE

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical la résiliation au 1er janvier 2026 de la convention de mise à disposition établie entre le SMEM et la commune de CORNIL le 1er janvier 2020.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la résiliation de la convention de mise à disposition de services établie avec la commune de CORNIL au 1er janvier 2026
- Charge Monsieur le Président de procéder aux démarches nécessaires à cette résiliation

Pour copie conforme,

LE PRÉSIDENT Alain DELAGE